



Surcharge de travail/cynophile

Par **Dioud**, le **14/12/2016** à **03:01**

Bonjour,

voilà je travail actuellement comme agent de sécurité et renfort maître chien sur un site industriel.

Le client est un client extrêmement lourd qui n'est jamais satisfait.

Récemment en plus de nous imposer, lors de nos poste de nuit cynophile, de laisser le chien dans le coffre de notre véhicule alors que nous sommes dans un local, ce qui n'est pas toléré par le code de déontologie et certain texte de loi relatif aux soins à apporter a notre compagnon, mais nous faisons abstraction de cela pour le bien de notre société. Comme si cela ne suffisait pas le client s'acharne sur les cynophiles, après avoir démontré maintes fois qu'il ne nous porte pas dans son coeur, le client à exigé d'intensifier le nombre de ronde effectué par vacation.

Jusqu'à maintenant et ce depuis plus 3 ans nous effectuons pour un poste de 12h environ 6 rondes faisant chacune approximativement 2.5km soit une ronde/1h30 chaque ronde durant environ 30 minutes. Une nouvelle consigne nous impose de faire maintenant une ronde toute les demi heure soit 12 rondes par nuit. Nous estimons que cela est une surcharge de travail pour nous comme pour notre compagnon ($12 \times 2.5 = 30\text{km}$ env)

Quelles mesures pouvons nous prendre pour refuser voir supprimer cette consigne absurde?

En vous remerciant, cordialement.

Par **P.M.**, le **14/12/2016** à **08:54**

Bonjour,

Ces problèmes seraient à voir avec l'employeur car normalement, vous n'avez pas de lien de subordination à avoir avec le client...

S'il y en a dans l'entreprise, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **Dioud**, le **14/12/2016** à **14:48**

L'employeur est malheureusement au courant.. Mais malgré nos nombreuses tentatives pour changer la situation rien n'est fait et il cède constamment aux demandes de ce dernier.

Nous n'avons pas de représentants, je me suis rapproché de mon syndicat mais d'après eux aucune loi n'empêcherait ce genre d'abus pour les rondes.

Mais je reste sceptique quant à l'obligation de subir ça, si demain mon employeur me demande de me jeter d'un pont lors de ma ronde je ne suis tenu de lui obéir...

Par **P.M.**, le **14/12/2016** à **15:14**

Ce n'est quand même pas comparable avec vous jeter d'un pont mais vous semblez invoquer un code de déontologie et certains textes de Loi, il faudrait donc exprimer vos griefs argumentés par écrit, éventuellement même par lettre recommandée avec AR à l'employeur même sans aller jusqu'à faire intervenir une structure de protection des animaux...

Par **Dioud**, le **16/12/2016** à **23:47**

Il faudrait donc que j'explique mon mécontentement par lettre d'accord et si l'employeur ne veut rien entendre? Que pourrais-je faire? Suis-je dans mon droit de refuser cette consigne qui, d'après moi, n'est pas adaptée à moi ainsi qu'à mon animal?

Par **P.M.**, le **17/12/2016** à **08:25**

Bonjour,

Il est toujours difficile de refuser catégoriquement de respecter des directives car vous courez le risque d'être accusé d'insubordination mais vous pourriez déjà demander que ce genre de consignes vous soient transmises par écrit afin de la faire examiner pour voir si elle est conforme...